

J'espère que ce sera la dernière fois que je même—de nommer un ministre français au Sénat. Nous avons été représentés jadis, pourquoi nous écartierions-nous de la ligne de conduite suivie autrefois? Durant la dernière année passée au pouvoir par le gouvernement conservateur nous avons vu ici l'honorable M. Angers qui représentait l'élément français au Sénat avec les autres ministres. Lorsque les honorables membres de la droite sont arrivés au pouvoir ils ont eu trois, et pendant un certain temps, quatre ministres au Sénat, tous d'origine britannique. Je ne vois pas pourquoi un ministre français ne serait pas aussi bon qu'un ministre de langue anglaise, surtout s'il parle les deux langues et s'occupe de ses devoirs. Est-ce que le fait d'être d'origine française doit être un obstacle au progrès, à tel point que l'on ne puisse pas atteindre les sommets si facilement atteints par les ministres de langue anglaise? Je ne vois pas pourquoi l'on ne rendrait pas cette justice à cette Chambre. Nous souffrons d'un manque de ministres. C'est un mal facile à guérir et il n'y a qu'une seule chose à faire. Puis-je suggérer au Gouvernement que s'il fait cela, il aura notre approbation cordiale et, tous les sénateurs français s'uniront pour voter des remerciements au premier ministre?

L'honorable M. CHOQUETTE: L'explication donnée par l'honorable sénateur de DeLorimier (l'honorable M. Dandurand) est la pire condamnation possible de ce qui s'est passé hier. L'honorable sénateur dit qu'il a couru après le sénateur Boyer hier, pour le prier d'envoyer son manuscrit au sténographe avant son départ pour l'Europe. Supposons qu'il ne l'ait pas eu, ou qu'il n'ait pas été disposé à le livrer, est-ce que ce discours ne manquerait pas au compte-rendu des Débats? Je ne crois pas que je soulève maintenant une question de nationalité. J'éprouve un vif sentiment de répulsion pour les querelles de ce genre, mais, dans les circonstances, après la piètre explication que nous avons eue, la pire explication qui pouvait nous être donnée, j'ai le droit de protester comme je l'ai fait. Quand a-t-on amendé la constitution de telle façon que, si je désire parler en français, il me faut demander comme une faveur à l'honorable sénateur de vouloir bien en-

Hon. M. LANDRY.

me verrai obligé de faire entendre une semblable protestation.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à trois heures.

## SENAT.

Ottawa, 18 novembre 1909.

Le Président ouvre la séance à trois heures.

Prières et affaires courantes.

### EXECUTION DE JOHN DILLON.

L'honorable M. CLORAN: Je désire soumettre à cette honorable Chambre une question très sérieuse, très importante et très pénible, et je ne l'aurais pas fait si j'avais reçu du ministère de la Justice les renseignements auxquels j'avais droit. C'est une affaire d'importance très urgente, et il n'y a pas de temps à perdre. Avant l'ouverture de la séance, je me suis efforcé d'obtenir du chef ministériel en cette Chambre les renseignements que je désirais, mais je n'ai pu me les procurer. Je n'ai plus d'autre alternative que de soumettre la question à la Chambre et au pays. Je vois dans l'organe officiel du Gouvernement à Montréal, "Le Canada", une dépêche relative à la question que je désire soumettre à l'attention du Sénat. Il s'agit de la pendaison d'un certain John Dillon, dans la ville de Montréal, demain matin, à huit heures ou huit heures et demie. Le sous-secrétaire d'Etat a écrit au sous-shérif à l'effet suivant:

Ottawa, 16 novembre 1909, re John Dillon, condamné à être pendu le vendredi, 19, il est impossible au Gouverneur général d'intervenir en aucune manière en cette affaire.

Ceci se passait le 16 du mois courant. La nuit dernière, entre une heure et deux, le correspondant de ce journal lui a télégraphié ce qui suit:

Les dernières dépêches reçues d'Ottawa durant la nuit semblent amener un peu d'espoir, un espoir vague pour John Dillon. De fait l'on a fait circuler dans la capitale des pétitions qui, toutes, demandent que la vie de Dillon soit épargnée. Des démarches très importantes seront faites auprès du Gouvernement d'ici à demain.